

A l'attention des membres du  
Comité de quartier n° 3  
Saint Nizier – Racin – Malossane Haut et Bas

Dossier suivi par :  
Pole Direction Générale  
☎ : 04 76 50 47 18  
mél : [pole.dg@ville-voreppe.fr](mailto:pole.dg@ville-voreppe.fr)

Voreppe, le 16 février 2021

Madame, Monsieur,

Suite à la réunion inter quartiers du 20 janvier 2021, vous nous avez transmis une fiche navette 2021/01.

Nous vous prions de trouver de trouver ci-après les éléments de réponses apportés à la fiche navette que vous nous avez transmise.

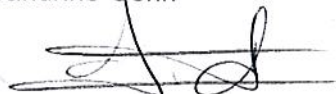
Fiche navette n°1 – 2021/01 – Demande d'eau potable et de tout à l'égout

*Réponse : L'eau et l'assainissement ne font pas partie des compétences de la commune, ceci est géré par la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), dont nous vous transmettons les coordonnées.*

*Service Eau et Assainissement  
40 rue Mainssieux  
CS 80363  
38516 Voiron cedex  
[contact-assainissement@paysvoironnais.com](mailto:contact-assainissement@paysvoironnais.com)*

Dans l'attente de notre prochaine rencontre en vidéo conférence qui se déroulera le lundi 22 mars à 18h30, nous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Sandrine Gérin



Conseillère municipale chargée  
de l'Éducation



Anne Platel



Adjointe chargée des quartiers, du  
cadre à de vie et de l'espace public